

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 20 MARS 2023

Délibération n° CM2023_19

Convocation du 13 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

Thème : AFFAIRES FINANCIÈRES

Objet : compte administratif de l'exercice
2022

L'an deux mil vingt-trois et le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ,

Sont excusés : Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à Mme SEVIN
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. TREUILLET
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DEFACHELLE

RAPPORT PRESENTÉ PAR : Viviane PERRIN

Le rapporteur rappelle qu'il est nécessaire d'élire un Président de séance autre que le Maire pour traiter cette question. Le Maire, responsable de l'exécution budgétaire participe à la présentation du compte administratif et peut apporter des éclaircissements au cours du débat mais il ne peut pas participer au vote.

Les résultats du compte administratif 2022 établi par le Maire sont conformes à ceux du compte de gestion 2022 :

- **Section d'investissement**
 - recettes : 1 825 572,17 €
 - dépenses : 1 950 496,76 €
 - Résultat déficitaire de l'exercice 2022 : **124 924,59 €**
- **Section de fonctionnement**
 - recettes : 5 448 227,46 €
 - dépenses : 5 363 708,34 €
 - Résultat excédentaire de l'exercice 2022 : **84 519,12 €**

Le rapporteur propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 établi par le Maire.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Mme Blandine GILLOT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (24 suffrages exprimés)

- **Approuve le compte administratif 2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

Christian DEFACHELLE.

Transmis à la Sous-Préfecture le 29 mars 2023

Publié sur le site internet de la commune le 31 mars 2023